

COMITE TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 14H30, le Comité technique s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan** sous la présidence de **Monsieur Gérard MOREAU**, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

- En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS

- En qualité de représentants du personnel :

. Fabien BARRIERE,	Maire de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Christophe DARRIGADE,	Mairie de OEYRELUY (CFDT - Interco)
. Isabelle LABEYRIE,	Mairie de LEON (CFDT - Interco)
. Emmanuel MANARILLO,	CDG40(UNSA)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Chantal DOUCET,	Mairie de VILLENEUVE-DE-MARSAN (SUD)

- Assistaient également à la réunion : (sans voix délibérative)

. Delphine POITEVIN,	C.C PAYS DE VILLENEUVE (SUD)
-----------------------------	------------------------------

- Étaient absents ou excusés :

. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LEPERON
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Floriane LACAULE,	C.C COTE LANDES NATURE (CGT)
. Sandrine LE DE,	Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT)

- Autres participants :

• Autres participants :

- . **Yvan SAVARY**, Directeur Général,
- . **Frédérique POUJAURANT**, Service juridique, Centre de gestion
- . **Corine LEVY**, Service comité technique, Centre de gestion

I - INSTALLATION DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS SUITE AU ELECTIONS MUNICIPALES de 2020

Gérard MOREAU invite l'assemblée à faire un tour de table pour la présentation du nouveau collège des représentants des collectivités et établissements publics.

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL

PV de la séance du 9 novembre 2020	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – DESIGNATION DU SECRETAIRE ET DU SECRETAIRE ADJOINT

Gérard Moreau invite l'assemblée à désigner le secrétaire adjoint de séance et désigne **Monsieur Jean-Marc LARRE** comme secrétaire du Comité technique.

Désignation du secrétaire adjoint de séance :
Christophe DARRIGADE est candidat pour cette tâche.

IV – PRESENTATION DE LA COMPOSITION ET DU FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION DES LANDES

V – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Commune de Castets (2 ^{ème} examen)	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 10	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

COMPTE EPARGNE TEMPS

Syndicat du Bassin Versan des Luys - Amou	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 6
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Bénesse-Maremne	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 6
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Commune de Benquet	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 6
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Carcen-Ponson</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Doazit</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

<u>Commune de Saugnac-et-Muret</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 6
		Avis favorable		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

ORGANIGRAMME

<u>Commune de Candresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Communauté de communes des Grands Lacs</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Communauté de communes Landes d'Armagnac</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Ajournée à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Ajournée à l'unanimité</i>

<u>Sivu du regroupement scolaire des petits gemmeurs</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

REGLEMENT INTERIEUR

<u>Commune de Campet-et-Lamolère</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 2	CONTRE	ABSTENTION 8
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

SUPPRESSION DE POSTE

<u>Commune d'Arengosse (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable unanime</i>
Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (19,12/35^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Bougue</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (35/35^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Candresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (35/35^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Campet-et-Lamolère</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Adjoint administratif de 2^{ème} classe (28/35^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Lit-et-Mixe</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Adjoint administratif contractuel (35/35^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Pissos</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
Adjoint technique (28/35^{ème})	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

Commune de Pontenx-les-Forges Adjoint d'animation (30/35 ^{ème}) Adjoint d'animation (15/35 ^{ème}) Adjoint d'animation (35/35 ^{ème}) Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis défavorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Saint-Gein Adjoint technique (20/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

SIRP de Saint-Gor Adjoint d'animation (20,50/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION 10
		Pas d'avis rendu		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

Commune de Tilh Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (30/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Vieux-Boucau 2 postes d'adjoint technique (30/35^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Communauté de communes de Villeneuve-de-Marsan</u> <u>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (28/35^{ème})</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

TELETRAVAIL

<u>Commune de Bénesse Maremne</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 3	CONTRE 1	ABSTENTION 6
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

TRANSFERT

<u>Commune de Hontanx</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VI – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes de l'article 49 de loi du 26 janvier 1984 modifiée, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires d'accès au grade supérieur fixées par les statuts particuliers).

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité technique dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

Commune de Gastes	Collège des représentants du personnel :	POUR 5	CONTRE 4	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 7	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

Sivu Narrosse- Candresse-Yzosse	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VII – ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET DE CRITERES DE REPARTITION Y AFFERENT

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement. Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
 - ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
 - ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
 - ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.
- Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité technique.

1^{er} PASSAGE RIFSEEP :

<u>Commune de Bénese-Maremne</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Campet-et-Lamolère</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Candresse</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>

<u>EHPAS du Marenin - Castets</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Nassiet</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Pey</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Saint-Martin-d'Oney</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Tercis-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Commune de Villeneuve-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Communauté de communes de Villeneuve-de-Marsan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>
<u>Communauté d'Ychoux</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable unanime</i>

2^{eme} PASSAGE RIFSEEP :

<u>Commune d'Argelos</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune d'Aubagnan</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Bourdalat</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Castaignos-Soulens</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Cauneille</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Liposthey</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Momuy</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Orthevielle</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

<u>Commune de Poyanne</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable</i> <i>(Abstention de Mme Le Maire de Poyanne)</i>
<u>Sivu-Rpi Sources d'Oya – Ygos-Saint-Saturnin</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
<u>Commune de Vieux-Boucau</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

VIII – AIDES A LA PROTECTION SOCIALE ET ACTION SOCIALE

MESURES D'ACTION SOCIALE

<u>Commune de Oeyreluy</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

<u>Commune de Saint-Martin-d'Oney</u>	Collège des représentants du personnel :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>
	Collège des représentants des collectivités :	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>

IX – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
17 H 10.

Signatures :

Le Président,	Le Secrétaire	Le secrétaire-adjoint,
 Gérard MOREAU (Maire de Sabres)	 Jean-Marc LARRE (Maire de Biaudos)	 Christophe DARRIGADE (CFDT)